

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/023

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10 avril 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES : Françoise THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent GRILLON et Nadine ZILBER ayant donné pouvoir à Sylvie CHAPPAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mariia CARENINI

OBJET : PORT DE PLAISANCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles : L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 2311-1 à L. 2343-2 et L. 5217-10-4

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la présentation en Commission des Finances du 2 avril 2026 ;

Vu la maquette budgétaire, annexée à la présente délibération, transmise à l'ensemble des élus le 3 avril 2026 conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT ;

Monsieur le Maire expose les orientations générales du budget primitif 2026 du Port de Plaisance, qui portent notamment sur :

- Prolongement de la rampe de mise à l'eau
- Rénovation des pontons

Il propose de procéder au vote du budget par chapitre, en distinguant la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, sont habilités à délibérer conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le budget primitif de l'exercice 2026 du Port de Plaisance, arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	338 149,59	215 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 122 649,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		338 149,59	338 149,59

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	269 145,54	163 413,77
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 105 731,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		269 145,54	269 145,54

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	607 295,13	607 295,13
----------------------------	------------	------------

➤ **PRECISENT** que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M 4.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Mariia CARENINI



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Transmis au représentant de l'Etat le : 27/04/2026

Date de publication

27/04/2026